

## Les différentes valeurs modales

Les quelques exemples que nous avons jusqu'alors envisagés montrent que les valeurs modales peuvent être très nombreuses. Afin de traiter cette variété, quelques considérations développées dans le cadre des travaux logiciens sont nécessaires.

Nous centrant en effet jusqu'alors sur l'approche linguistique de la modalité, nous avons quelque peu négligé son origine **logique** que l'on trouve dans les travaux d'Aristote et sa **logique modale** dont nous rappelons seulement quelques éléments de base. Notons que les approches logiques de la modalité ne se limitent pas aux travaux aristotéliens qui offrent une **conception restreinte** de la modalité.

### Les modalités logiques

Les modalités logiques expriment un jugement qui porte sur la **valeur de vérité**, vérité ou fausseté, d'une proposition dont le rapport au réel peut être :

- nécessaire ou absolument vrai : « ce qui ne peut pas ne pas être ».
- possible ou ni vrai, ni faux : « ce qui peut être ».
- impossible ou absolument faux : « ce qui ne peut pas être ».
- contingent ou vrai et faux à la fois : « ce qui peut ne pas être ».

On identifie ainsi les 4 valeurs modales du **carré logique** aristotélien connues sous le nom de **modalités aléthiques** ou encore de **modalités ontiques** qui portent sur la relation existentielle de la proposition à la réalité perçue.

Ces valeurs modales du vrai/faux qualifient par exemple dans la proposition « l'homme est mortel » le lien entre « être homme » et « être mortel » en termes de vérité/fausseté ou de validité.

On utilise pour rendre compte de la valeur modale d'une proposition un énoncé composé d'une **subordonnée complétive** introduite par une unité modale : « Il est possible/impossible/certain....que P » et des opérateurs modaux.

Les valeurs modales entretiennent des relations logiques figurées sur le schéma par les lignes reliant chaque valeur. Chaque valeur modale est donc définie, conceptualisée, en relation avec les autres valeurs à l'intérieur du système modal ainsi constitué.

Un exemple de carré logique vous est présenté sur le lien suivant :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Carr%C3%A9\\_logique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Carr%C3%A9_logique)

Les 4 modalités ainsi identifiées par Aristote se retrouvent dans les différentes théories linguistiques qui les augmentent d'un plus ou moins grands nombre d'autres valeurs.

Elles peuvent notamment être complétées en mettant en relation les apports de la logique classique avec ceux des linguistes notamment énonciativistes qui imposent de relier la notion de modalité à la notion de **sujet** et d'**interaction**.

Alors la notion de vérité, jusqu'alors impersonnelle, devient plus complexe, elle n'est plus exclusivement déterminée par un rapport absolu au réel perçu, mais, potentiellement, dans d'autres cas, par l'**attitude** et le **point de vue du sujet**.

Comparons par exemple :

- (1) *La terre est ronde.*
- (2) *Il a certainement beaucoup travaillé.*
- (3) *Nous devons voter.*

Le jugement de vérité ou de fausseté est différent selon ces énoncés et de nouvelles valeurs modales sont identifiées.

- Alors qu'en (1), la vérité de la proposition s'impose objectivement de l'extérieur, elle est validée par le réel ou donnée comme telle ;
- en (2), elle est dépendante du locuteur, de sa subjectivité propre, qui a connaissance d'une charge de travail fournie,
- et en (3), elle est également relative, mais indépendante de l'évaluation singulière d'un locuteur pour convoquer un jugement collectif imposé par une institution.

Selon ce cheminement, la **modalité aléthique du nécessaire** en 1 qui est mise en relation en 2 avec le sujet devient dépendante du savoir et de la croyance d'un locuteur, elle exprime une certitude qui relève de la **modalité dite épistémique**. En 3, la nécessité exprimée est construite par l'existence de l'institution de vote, elle relève de l'obligation et appartient à la **modalité dite déontique**.

Gosselin (2010) afin de rendre compte de ces distinctions introduit la notion **d'instance de validation** à rapprocher du **sujet modal** de Bally.

Voici son commentaire des trois énoncés suivants :

- 1a. *Il pleut.*
- 1b. *Cette voiture coûte très chère.*
- 1c. *Il est interdit de fumer dans les lieux publics.*

« Ordinairement, un énoncé assertif présente une vérité objective (i.e. indépendante de tout jugement ; ex. 1a), subjective mais collective (i.e. validée par un ensemble de sujets ; ex. 1b), ou encore une vérité pour une institution particulière (i.e. validée par un système de conventions ; ex. 1c) ».

L'auteur propose de distinguer **trois agents vérificateurs** (Berrendonner 1981 : 59) :

- L'univers référentiel, l'ordre des choses ou encore « le fantôme de la vérité »
- L'opinion commune, la *doxa* anonyme
- Le locuteur et les autres participants de la conversation (JE, TU, IL).

Les **modalités objectives aléthiques** ou **ontiques** relèvent du premier agent qui se conçoit comme un tiers acteur dont la mise en scène vise l'objectivité du jugement formulé par la construction d'une espèce d'évidence qui relève des lois de la nature.

Les deux autres types de modalités sont subjectifs, elles peuvent mettre en jeu des valeurs psychologiques et/ou affectives diverses en fonction desquelles elles définissent plusieurs valeurs :

- Les **modalités épistémiques** concernent la connaissance du monde, elles marquent l'expression d'une croyance ou d'une opinion. Le sujet réalise un jugement subjectif et exprime des croyances.
- Les **modalités appréciatives** relèvent du jugement émotionnel/affectif de type esthétique (beau/laid) ou pragmatique (utile/inutile) par exemple. Le sujet réalise un jugement subjectif de valeur qui fait que quelque chose est désirable ou indésirable, espéré ou repoussé de son point de vue.
- Les **modalités déontiques** se réfèrent à un ordre moral ou social pour exprimer ce qui doit être (obligation) ou ce qui peut être (permission). Elles sont de nature prescriptives et exercent des contraintes dont l'origine peut être institutionnelle, les droits et les devoirs, ou intersubjective dans un contexte particulier avec ses lois propres qui légitime la contrainte.

- Les **modalités volitives** expriment un jugement de vérité en termes de volonté. Le sujet réalise un jugement subjectif et exprime des désirs, des souhaits, de voir s'accomplir quelque chose.
- Les **modalités axiologiques** impliquent un jugement de valeur, positif ou négatif, par rapport à une norme, à des conventions édictées par nos institutions. Le sujet réalise un jugement qui est moralement estimable ou non, louable ou blâmable.